



## Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

### 1324 - Rénovation et accroissement du parc privé

#### **Proposition d'approbation d'un projet de convention de partenariat à conclure avec la Communauté de Communes d'Alsace Bossue pour la mise en œuvre du programme d'intérêt général Rénov'Habitat 67**

#### **Rapport n° CP/2016/548**

#### **Service gestionnaire :**

L540 - Service Amélioration de l'habitat privé et lutte contre la précarité énergétique

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure pour la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67 sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue.

Cette convention à conclure fait suite à la décision de renouvellement des PIG Rénov'Habitat 67 votée lors de la réunion du Conseil Départemental du 14 décembre 2015.

Lors de sa réunion du 14 décembre 2015, le Conseil Départemental a décidé de reconduire le Programme d'intérêt général (PIG) Rénov'Habitat 67 dans le cadre de la délégation de compétence des aides à la pierre et de renouveler les missions de suivi-animation y afférentes. Ce soutien ne concerne pas le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et les secteurs couverts par une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (Sélestat et centre bourg de Schirmeck- Rothau - La Broque-Barembach). Ces dernières permettent un accompagnement financier et technique des propriétaires sur leur projet d'amélioration de l'habitat. L'animation s'appuie notamment sur des permanences territorialisées.

Pour créer une dynamique territoriale forte, le Département a décidé d'accentuer les actions du PIG Rénov'Habitat 67 sur les territoires pour lesquels les collectivités locales, Communes ou Intercommunalités, ont conclu une convention de partenariat avec le Département et abondent les aides du Département et/ou complètent son intervention.

Les aides volontaristes du Département ont été recentrées depuis le 1er janvier 2016 vers ces territoires. De même, les permanences des opérateurs se tiennent, depuis 1er mai 2016, dans les locaux des services du Département, dans les Points Info'Habitat 67 et sur des sites définis avec les partenaires locaux dans le cadre d'une contractualisation.

La Communauté de Communes de l'Alsace Bossue a souhaité s'engager dans un partenariat pour la mise en œuvre du PIG Rénov'Habitat 67 dans le cadre de sa politique de rénovation globale de l'habitat. A ce titre, la convention à conclure permettrait l'attribution d'aides complémentaires par la Communauté de Communes pour les projets de travaux engagés par les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67. Ces aides viennent en complément des aides de l'ANAH et ont pour effet de déclencher le dispositif départemental d'aides à l'amélioration de l'habitat privé.

Par ailleurs, la Communauté de Communes a également souhaité bénéficier de permanences complémentaires sur son territoire. Celles-ci, à la charge de la Communauté de Communes, seront déployées mensuellement à la Maison des services de Drulingen.

Cette convention et cet avenant n'ont aucune incidence financière sur les dispositifs en place qui ont été confirmés le 20 juin dernier par le Conseil Départemental.

La commission territoriale du territoire Ouest réunie le 26 septembre 2016 a émis un avis favorable sur ces propositions.

Le présent dispositif se fonde sur l'article 1<sup>er</sup> de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

La présente action s'inscrit dans le cadre de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre conclue avec M. le Préfet le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les termes du projet de convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme d'intérêt général (PIG) Rénov'Habitat 67 à conclure avec la Communauté de l'Alsace Bossue.*

*Elle autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 26/10/16

Le Président,



Frédéric BIERRY